

Vous constatez un risque pour votre sécurité ou celle du public? Informez la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en remplissant ce formulaire.

Vérifiez si votre plainte peut être traitée par la Régie du bâtiment du Québec

La RBQ traite les plaintes concernant les domaines qu'elle réglemente. Plus précisément, la RBQ surveille la sécurité des bâtiments, des installations techniques et des équipements dans les domaines suivants :

- Appareils sous pression
- Ascenseurs et autres appareils élévateurs
- Bâtiment
- Électricité
- Équipements pétroliers
- Gaz
- Jeux et manèges
- Lieux de baignade
- Plomberie
- Remontées mécaniques

Exemples de situations relevant de la RBQ

- Risque d'électrocution
- Risque d'incendie
- Moyens d'évacuation insuffisants ou inaccessibles
- Risque de chute

Exemples de situations ne relevant pas de la RBQ

- Problèmes liés aux moisissures
- Infiltration d'eau
- Qualité de l'air
- Coût du chauffage
- Coût de l'électricité.

Locataire : avisez le propriétaire

Si votre plainte concerne un bâtiment dont vous êtes locataire, vous devez **OBLIGATOIREMENT** aviser le propriétaire par **l'envoi d'une mise en demeure**, sans quoi la RBQ ne pourra pas traiter votre plainte.

Vous devrez joindre à votre formulaire une **copie de la mise en demeure** et sa **preuve d'envoi**. Nous vous demandons aussi d'**inscrire vos coordonnées** pour que nous puissions traiter votre plainte.

Déposez une plainte

Faites parvenir votre formulaire aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Par courrier :

Bureau de gestion des plaintes
Régie du bâtiment du Québec
545, boulevard Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Par télécopieur :

Sans frais : 1 844 839-5990
Montréal : 514 864-8805

Par courriel¹ :

plainte@rbq.gouv.qc.ca

Lors de l'envoi, vous pourrez joindre à votre formulaire les documents suivants :

- photos
- mise en demeure (obligatoire si vous êtes locataire)
- tout autre document pertinent pour votre plainte.

Pour plus de détails ou pour remplir le formulaire en ligne, rendez-vous dans la section Services en ligne du www.rbq.gouv.qc.ca.

¹ Transmission par courriel

La transmission de renseignements par courrier électronique n'est pas totalement sécurisée. Le courriel peut être intercepté par des personnes non autorisées. C'est pourquoi la RBQ déconseille de divulguer par courriel certains renseignements personnels, comme les numéros d'assurance sociale ou de cartes de crédit. De même, la RBQ ne répond pas aux questions par courriel dont la réponse exige la transmission de données à caractère confidentiel.

Traitement de votre plainte

Lorsque la RBQ reçoit votre plainte, elle :

1. détermine d'abord si les éléments décrits relèvent de son champ de compétence et s'ils contreviennent ou non au Code de sécurité du Québec
2. ordonne au propriétaire, s'il y a lieu, les mesures à prendre pour corriger la situation
3. vous informe des résultats de son intervention, si vous avez donné vos coordonnées.

Lorsque nous aurons pris connaissance de votre plainte, vous recevrez un **accusé de réception** et votre **numéro de dossier** par courriel ou par la poste.

Pour connaître précisément les engagements de la RBQ, nous vous invitons à consulter la [Déclaration de services aux citoyens](#) sur le site Internet de la RBQ.

1. Vos coordonnées

Nom :	Prénom :	
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :	
Adresse courriel :		
Téléphone :	Poste :	

2. Coordonnées du propriétaire du lieu présentant un risque

Qui est le propriétaire ? (si connu)		
Nom :	Prénom :	
Téléphone :	Poste :	
Quelle est l'adresse du propriétaire ? (si connue)		
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :	

3. Description du lieu présentant un risque

Quelle est l'adresse du lieu où vous avez constaté un risque ?		
*Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :	
Téléphone :	Poste :	
<p>Avez-vous des indications complémentaires à nous donner pour nous permettre de trouver l'équipement, le bâtiment, l'installation ou l'appareil présentant un risque ?</p>		

* Les champs précédés d'un astérisque (*) doivent être remplis.

*De quel(s) type(s) de bâtiment s'agit-il ?	
<input type="checkbox"/> Une résidence unifamiliale	
<input type="checkbox"/> Un édifice à logements	Précisez le nombre de logements :
	Précisez le nombre d'étages :
<input type="checkbox"/> Une copropriété (condo)	Précisez le nombre d'unités :
	Précisez le nombre d'étages :
<input type="checkbox"/> Une résidence pour aînés	
<input type="checkbox"/> Une maison de chambres	Précisez le nombre de chambres offertes en location :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment commercial (magasin et vente au détail)	Précisez le nom du commerce :
	Précisez la superficie du commerce (si connue) :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment d'affaires (bureaux, caisse populaire, salon de coiffure, dentiste, etc.)	Précisez le nom de l'établissement :
	Précisez le nombre d'étages du bâtiment :
<input type="checkbox"/> Un lieu de réunion (garderie, restaurant, lieu de culte, salle communautaire, etc.)	Précisez le nom :
	Précisez la capacité de la salle en indiquant le nombre de personnes pouvant être accueillies (si connue) :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment industriel (usine, garage, entrepôt, stationnement, etc.)	Précisez le nom :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment institutionnel (hôpital, école, CHSLD, etc.)	Précisez le nom :
<input type="checkbox"/> Un ouvrage de génie civil (pont, viaduc, route, etc.)	Précisez :
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez :

4. Objet du risque et date de votre constat

Le risque relève de quel(s) domaine(s) d'intervention de la Régie du bâtiment du Québec ?	
<input type="checkbox"/> Appareils sous pression	<input type="checkbox"/> Gaz
<input type="checkbox"/> Ascenseurs ou appareils élévateurs	<input type="checkbox"/> Jeux et manèges
<input type="checkbox"/> Bâtiment	<input type="checkbox"/> Lieux de baignade
<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Plomberie
<input type="checkbox"/> Équipements pétroliers	<input type="checkbox"/> Remontées mécaniques

*Décrivez en quelques mots la nature du risque :

*À quelle date avez-vous constaté ce risque ?
Date (aaaa-mm-jj) :

* Les champs précédés d'un astérisque (*) doivent être remplis.

5. Travaux effectués

Savez-vous si un entrepreneur a effectué des travaux à cet endroit ?

Oui

Nom de l'entrepreneur, si connu :

Date des travaux, si connu (aaaa-mm-jj) :

Non

6. Démarches effectuées

***Si votre plainte concerne un bâtiment dont vous êtes locataire, avez-vous fait parvenir une mise en demeure à votre propriétaire ?**

Oui², précisez la date (aaaa-mm-jj) :

Non, notez que pour que votre plainte soit traitée, vous devez avoir transmis une mise en demeure à votre propriétaire, et joindre au formulaire une copie et une preuve d'envoi de cet avis.

Ma plainte ne concerne pas un bâtiment dont je suis locataire

***Avez-vous déposé cette plainte auprès d'un autre organisme ?**

Oui, précisez lequel :

Non

2. Mise en demeure

Pour que votre plainte soit traitée, vous devez avoir transmis une mise en demeure à votre propriétaire, et joindre au formulaire une copie et une preuve d'envoi de cet avis.

* Les champs précédés d'un astérisque (*) doivent être remplis.